

06 déc 2024 -16:14

Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 6 décembre 2024 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Mise à jour des formes juridiques

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un arrêté royal mettant à jour l'arrêté royal du 23 mars 2007 portant exécution des articles 2, 3°, b, 28, §2 et 53 de la loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises.

Depuis la réforme du droit des entreprises et l'introduction du Code des sociétés et des associations (CSA), un certain nombre de formes juridiques ont été modifiées ou supprimées.

Certaines de ces formes juridiques étant listées dans l'arrêté royal du 23 mars 2007, il convient d'adapter l'arrêté royal afin qu'il soit conforme à la législation en vigueur. Le projet d'arrêté royal met en œuvre cette mise à jour.

Le projet est transmis pour avis au conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Marché public pour la Fonction publique

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la livraison de fournitures de bureau et consommables informatiques aux administrations fédérales.

Il s'agit d'un accord-cadre pour la livraison de fournitures de bureau et consommables informatiques. Ce marché sera mis à disposition des administrations et institutions fédérales et sera passé par la centrale d'achat CMS du SPF BOSA via une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2024](#)

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'une série de marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- achat de bouées acoustiques utilisées sur NH-90 via "Belgian Military Supply Office"
- acquisition d'auto-injecteurs médicaux
- acquisition et installation de trois antennes d'ancrage satellitaire, des pièces de rechange, des formations initiales et la mise en place d'un contrat de maintenance pour la durée de vie du système
- modification en exécution du contrat relatif à l'utilisation du partenariat européen "EU SATCOM Market" de l'"European Defence Agency" (EDA)
- acquisition, installation et soutien logistique, via la NSPA, d'un radar de défense aérienne
- acquisition de 120 Grenade Machine Gun, 72 Fire Control Systems, 162 Combimounts avec accessoires et un contrat pluriannuel pour des pièces de rechange et pour des services FCS via la NSPA
- acquisition de 600 radios SYNAPS-V
- avenant au contrat relatif à l'acquisition de radios tactiques de type SYNAPS dans le cadre du Tactical Land Communications Program
- avenant au contrat relatif à la maintenance corrective et évolutive du système LAND FORCES C4ISR
- acquisition de systèmes pour l'échange d'informations sécurisées, du matériel connexe et du support y afférent en FMS via BMSO

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Renouvellement du Protocole d'accord sur la suspension du financement du fonds de compensation interne dans le secteur du diamant et la mise en place du plan social

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un arrêté royal relatif à la prolongation de la suspension du financement du fonds de compensation interne pour le secteur du diamant.

Le projet d'arrêté royal met en œuvre l'une des deux parties du Protocole d'accord entre l'industrie du diamant et le commerce du diamant, conclu en 2006, pour les années 2025, 2026 et 2027. Plus concrètement, ce projet porte sur le renouvellement de la suspension du financement du Fonds de sécurité d'existence de l'industrie du diamant.

L'autre partie, la mise en place d'un plan social du secteur du diamant sera également poursuivi. Cela sera réglé dans un arrêté royal distinct. Ce plan social a pour objectif de promouvoir l'emploi, en proposant un financement alternatif de la sécurité sociale au sein du secteur.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant application de l'article 2bis, dernier alinéa, de la loi du 12 avril 1960 portant création d'un Fonds de compensation interne pour le secteur du diamant pour les années 2025, 2026 et 2027

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Trajets « retour au travail » : création de la plateforme TRIO – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi établissant et organisant la plateforme TRIO.

Le contrat d'administration 2022-2025 de l'INAMI prévoit la création d'une plateforme de communication numérique collaborative, sécurisée et accessible aux médecins du TRIO (médecins conseils des organismes assureurs, médecins du travail et médecins généralistes) dans le cadre des trajets « retour au travail ».

La plateforme TRIO doit permettre l'échange d'informations médicales entre les médecins conseils, les médecins du travail et les médecins généralistes dans le cadre des trajets « retour au travail », de même que la création d'un dossier individuel pour chaque assuré débutant un trajet de « retour au travail ». Ce dossier contiendrait des données médicales et administratives ainsi que des données-clés relatives à la gestion d'un trajet « retour au travail ».

L'avant-projet de loi, qui a été modifié à la lumière des remarques formulées par le Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données, vise à déterminer le cadre légal de la plateforme de communication numérique.

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Exonération fiscale des prix décernés par la Fondation docteurs Désiré et Maurice Jaumain

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à ajouter une institution à la liste des institutions agréées pouvant attribuer des prix et des subsides exonérés d'impôts, attribués à des savants, des écrivains ou des artistes.

Le projet vise à inclure la Fondation docteurs Désiré et Maurice Jaumain dans la liste des institutions agréées pour décerner des prix exonérés d'impôts. L'agrément s'applique aux prix payés ou attribués depuis le 8 décembre 2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2024](#)

Règlement de répartition des affaires de la Cour du travail de Liège

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au règlement de répartition des affaires de la Cour du travail de Liège.

Le projet d'arrêté royal reprend l'article 3 de l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de l'entreprise et des tribunaux de police et détermine le territoire des divisions de la Cour du travail de Liège.

Le projet rend la division de Liège exclusivement compétente pour connaître du contentieux des maladies professionnelles, du contentieux de l'indemnisation des fermetures d'entreprise, du contentieux ONSS, du contentieux des pensions de retraite et de survie, du contentieux des travailleurs indépendants, du contentieux des amendes administratives et de l'action civile de l'auditeur, des appels des décisions rendues par les divisions de Neufchâteau, d'Arlon, de Marche-en-Famenne, de Verviers, de Liège et de Huy du tribunal du travail de Liège, concernant les litiges visés à l'article 578, 1°, du Code judiciaire lorsqu'ils concernent les travailleurs contractuels de la fonction publique et des dossiers dans lesquels le règlement amiable aurait échoué à Neufchâteau.

Par ailleurs, le projet prévoit l'organisation d'audiences décentralisées au sein du palais de justice d'Eupen.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand.

Le projet d'arrêté royal ajoute une disposition dans les articles 2 et 3 de l'arrêté royal du 25 juillet 2024 fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de l'entreprise et des tribunaux de police.

Il s'agit d'une correction qui permet d'ajouter les procédures d'assistance judiciaire visées à l'article 673 du Code judiciaire à l'énumération des matières traitées exclusivement par les divisions de Gand, Termonde, Bruges et Courtrai.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2024](#)

Statut du personnel enseignant de l'Ecole royale militaire

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à actualiser le statut du personnel enseignant de l'Ecole royale militaire.

L'avant-projet vise à moderniser la loi du 16 mars 1994 relative au statut et aux rétributions du personnel enseignant de l'Ecole royale militaire, à mieux la faire correspondre au contexte actuel (mission et organisation de l'Ecole royale militaire, accords de Bologne, ...) et à clarifier la situation financière lors d'une nomination du personnel enseignant militaire dans le cadre du personnel enseignant civil.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Implémentation des spending reviews au sein de l'administration fédérale

Sur proposition de la secrétaire d'Etat au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé l'implémentation des spending reviews au sein de l'administration fédérale.

La note de la secrétaire d'Etat au Budget met en œuvre l'accord de gouvernement, les recommandations par pays du Conseil européen de 2018 et 2019 et du plan d'implémentation *Recovery and Resilience Facility* (RRF). La note comprend un suivi portant sur le contenu des résultats des projets déjà réalisés en matière de spending reviews en 2021, 2022 et 2023.

Le Conseil des ministres a également pris note des résultats des spending reviews 2024 «Aperçu des subventions» et «L'efficacité de l'aide fédérale en matière de recherche et développement (R&D)».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole
+32 475 90 43 08
ortwin@bertrand.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Modifications relatives à la fixation du territoire des divisions des juridictions de l'ordre judiciaire

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant divers arrêtés royaux afin de les mettre en conformité avec les modifications apportées à l'annexe du Code judiciaire concernant les limites territoriales et sièges des cours et tribunaux.

La loi du 15 mai 2024 portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses II contient plusieurs dispositions qui répercutent les fusions de villes et communes flamandes dans l'annexe du Code judiciaire concernant les limites territoriales et siège des cours et tribunaux. Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2025.

Le projet d'arrêté royal a pour objet d'apporter des modifications techniques à divers arrêtés royaux fixant le territoire des divisions des juridictions de l'ordre judiciaire afin de les mettre en conformité avec les modifications apportées à l'annexe du Code judiciaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2024](#)

Rapport final du plan fédéral « Pour une Belgique LGBTQI+ friendly »

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances Marie-Colline Leroy, le Conseil des ministres a pris acte du rapport final relatif au suivi de la mise en œuvre du plan fédéral « Pour une Belgique LGBTQI+ friendly ».

En 2022, le Conseil des ministres a approuvé le démarrage du plan d'action fédéral « Pour une Belgique LGBTQI+ friendly ». Ce plan, élaboré avec neuf autres ministres et secrétaires d'État, reflète un engagement collectif, qui témoigne de la volonté du gouvernement fédéral de continuer à renforcer les droits et l'inclusion des personnes LGBTQI+. Des organisations de la société civile ont également été consultées à plusieurs reprises dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan d'action 2021-2024.

Le plan d'action s'articule autour de quatre axes stratégiques (connaissance et information, politique d'inclusion, bien-être et santé, sécurité et anti-discrimination) et comprend 136 mesures. Un rapport a été élaboré à l'automne 2024 ; il contient l'évaluation finale des mesures prises.

En voici les résultats :

- 79 mesures, soit 58 %, ont été entièrement réalisées
- 10 mesures, soit 7 %, ont été partiellement réalisées
- 8 mesures, soit 6 %, n'ont pas été réalisées
- 26 mesures, soit 19 %, sont en cours de réalisation
- 11 mesures, soit 8 %, sont en cours de réalisation continue
- 2 mesures, soit 2 %, sont en cours de réalisation avec une fin concrète prévue

Ce rapport final sera présenté à la société civile le 16 décembre prochain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://leroy.belgium.be>
info@leroy.belgium.be

Benjamin Bergiers
Porte-parole
+32 (0) 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be

Inge Jooris
Porte-parole (NL)
inge.jooris@leroy.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Intervention de Finexpo dans deux demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition du ministre du Commerce extérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux demandes d'engagements en matière de financement des exportations.

Voici les dossiers concernés :

- un don pour un projet d'optimisation du système d'égouts de la ville de Hanoi au Vietnam à l'aide d'une application capable de scanner les risques
- un don pour la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable au Kenya, plus spécifiquement la fourniture de cyclomoteurs électriques avec points de recharge et logiciel correspondant

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo porte sur les conditions du financement des entreprises qui exportent des équipements et des services : elle permet de réduire ou de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes 15 - 15ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@diplobel.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Plan de relance et d'investissement : amendement ciblé du Plan pour la reprise et la résilience

Sur proposition du ministre chargé de la Relance et des Investissements stratégiques Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'amendement ciblé du Plan pour la reprise et la résilience (PRR).

Le 8 novembre 2024, le Conseil des ministres a approuvé le rapport d'avancement semestriel du Plan de relance et d'investissement, y compris le PRR. À cette occasion, le secrétaire d'État chargé de la Relance et des Investissements stratégiques a été mandaté pour engager des discussions avec la Commission européenne en vue de proposer des ajustements techniques au PRR, afin de limiter les risques financiers liés au non-respect de certains objectifs et jalons de la deuxième demande de paiement.

Les modifications requises par l'État fédéral visent à simplifier la description des mesures, des jalons et des cibles, ainsi qu'à réduire la charge administrative.

Le Conseil des ministres a approuvé ces modifications ciblées et mandate le secrétaire d'État chargé de la Relance et des Investissements stratégiques de les soumettre à la Commission européenne après approbation au niveau interfédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2024](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 29 avril 2024 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Voici les dossiers concernés :

Premier ministre

- paiement de la facture annuelle de l'OTAN pour l'entretien du SHAPE et paiement à la Police pour la protection du Premier ministre

Agriculture

- contrat de maintenance du Firewall Checkpoint et licences Endpoint et achat d'un abonnement et licences pour une période d'un an d'un antivirus Sentinel One

Mobilité

- commande de prestations informatiques "migration Windows 11" complémentaires, commande de laptops, commande de prestations informatiques "upgrade Collect", commande de licences et prestations informatiques en vue de l'upgrade du Call Center de la DIV

Finances

- mini concours "Ingénieur système A Office 365", services de dotation de la Présidence/Transversale, extension Testing & Provisioning 1 Ingénieur système pour les opérations de service
- services de nettoyage des bâtiments SPF Finances et extension des contrats
- maintenance, développement et essai d'applications, maintenance de licences et fourniture d'articles d'uniformes pour le personnel de la Douane

Fonction publique

- SPF BOSA : détachement d'un IT HR Project Manager, via 'asbl eGov, pour la DG PersoPoint

- PersoPoint : stabilité PersoSelfService & testing PSS & onboarding PersoPay / Analyse et roadmap écosystème applicatif DG RO / Portefeuille de tests Centre de carrière / Organisation des formations en langues / Acquisition d'un environnement technique SaaS / Maintenances plateforme de monitoring et de planification SEPP
- continuité de la gestion de la plateforme Mainframe (Managed service) sur laquelle tourne l'application du moteur salarial SLR4 de PersoPoint

Justice

- Crossborder : engagements de différents profils IT & Entretien plateforme amendes / VSSE : engagements de différents profils IT & Solutions sécurisation réseau interne / Team ICT et Team Support : engagements de différents profils IT
- sollicitation d'avis projet "HRCT" - sollicitation d'avis maintenance SECAAS - prestations supplémentaire consultancy - prolongation 2025 profils récurrents - achat d'un 'graph model' - frais enlèvement et destruction feux d'artifices saisis illégalement - achat de dispositif de détection de GSM / smartphones / supports de données - achat et renouvellement des licences modules
- Portalis - VoIP - support AVAYA - sollicitation d'un avis concernant l'utilisation de la prolongation de la collaboration avec Proximus, en 2025

Mer du Nord

- Direction générale Navigation : élaboration d'une architecture et d'un PID pour l'environnement du Guichet Unique Maritime Européen (EMSWe)

Lutte contre la pauvreté

- subvention au CPAS de la Ville de Bruxelles dans le cadre du dispositif d'accueil hivernal fédéral 2024-2025
- subventions annuelles aux CPAS de Gand, Anvers, Liège et Charleroi, afin d'assurer des services aux sans-abri durant la période hivernale 2024-2025

Beliris

- acquisition des biens sis Boulevard du midi 81-85, à Bruxelles-Ville
- étude de faisabilité & Masterplan, Simonis, à Koekelberg - réaménagement de l'esplanade, du pavillon et des accès au métro et au train
- étude de l'extension du réseau de transports en commun de haute performance vers le nord de Bruxelles (Cost Control - Quantity Survey - Risk Management - Planning)

- rénovation de logements sociaux, rue du Relais 2-14, à Ixelles

Défense

- treize marchés publics

Intérieur

- 28 marchés pour la police fédérale dont renouvellement de licences, maintenance de véhicules et de centraux téléphoniques, acquisition de matériel, mobilier, infrastructure ANPR, véhicules, renouvellement des abonnements "Red Hat", abonnements pour l'EDB postgres
- différents types d'acquisitions pour la police fédérale tels que véhicules, équipements, servers, mobilier, etc., maintenance de logiciels, répartitions de pare-brise et autres dépenses

Energie

- subventions pour l'achat de statistiques d'énergie renouvelable aux régions
- subvention de fonctionnement complémentaire au Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN)
- attribution du marché relatif à l'outil de simulation permettant de mesurer les risques pour la sécurité d'approvisionnement
- subventions pour l'achat de statistiques d'énergie renouvelable au Danemark, pour la contribution IEA OES, pour CEN Myrrha et pour ITER F4E

Affaires étrangères

- sept dossiers relatifs aux frais de fonctionnement informatique et investissements informatiques

Régie des bâtiments

- élaboration des certificats PEB-NR, remplacement partiel de la chaufferie et travaux d'entretien au Petit-Château et sécurisation des éléments patrimoniaux à la Butte du Lion

Digitalisation

- seize marchés relatifs à l'AB "Frais de fonctionnement Digitalisation"

Budget

- maintenance des licences SAP on premise actuelles & Implémentation d'un modèle CRM via la plateforme ProUnity

Economie

- trois dossiers d'achat (Plate-forme AI, IBM Passport Advantage et Licences et Services ServiceNow)
- sept subventions : Bureau du Plan - Commission d'études investissements publics, JUB, EA, IAF, 4 centres collectifs "cellule brevet", ODR et CEC
- subventions aux projets lauréats de l'appel à projets "Inclusion numérique 2024"

Politique scientifique

- Science4Policy - projets Flash & cinq subventions à des organismes nationaux & prolongation d'un développeur PHP senior à la KBR via eGov & contribution IASC & subsides infrastructure de recherche MYRRHA

Télécommunications

- subventions aux projets lauréats de l'appel à projets "Projet pilotes 5G 2024"

Affaires sociales

- renouvellement du réseau LAN du SPF Sécurité sociale

Coopération au développement

- trois dossiers (un marché public et deux contributions FED)

Asile et Migration

- Conseil du contentieux des étrangers - hébergement et maintenance de J-box par l'asbl SMALS

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Barend Leyts
Porte-parole
+32 486 22 68 65
barend.leyts@premier.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Mandat du président du comité de direction du SPF ETCS

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal renouvelant le mandat du président du comité de direction du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Le mandat de Geert De Poorter comme président du SPF prenant fin le 31 décembre 2024, ce projet d'arrêté royal vise à le renouveler.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, chargé de la Relance et des Investissements stratégiques, et de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Renouvellement du mandat de président du comité de direction du service public fédéral Mobilité et Transports

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un arrêté royal relatif au renouvellement du mandat de président du comité de direction du service public fédéral Mobilité et Transports.

Le mandat d'Emmanuelle Vandamme en tant que présidente du comité direction du SPF Mobilité et Transports arrive à échéance le 31 janvier 2025. Le projet d'arrêté royal prolonge son mandat pour une période de six ans.

Le renouvellement du mandat a été proposé à la suite de l'évaluation positive de la présidente tout au long de son mandat.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be

Benjamin Bergiers
Directeur de la Communication - Porte-parole
+32 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Fixation de la rente de monopole de la Loterie nationale

Sur proposition du ministre chargé de la Loterie nationale Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat pour l'année 2024.

Chaque année, après concertation en Conseil des ministres et selon les modalités prévues dans le contrat de gestion entre la Loterie nationale et l'État belge, est fixée la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'État.

Pour 2024, cette rente s'élève à 145 millions d'euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Modification du Code des impôts sur les revenus

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le Code des impôts sur les revenus, dans le cadre de la réforme de la déduction pour investissement.

Le projet met en œuvre les articles 69/1, §§ 2 à 4, et 75, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus 1992 (ci-après CIR 92) en établissant les premières versions de la liste des investissements énergétiques, de la liste des investissements dans les transports, de la liste des investissements environnementaux et de la liste des exclusions climatiques et environnementales.

En outre, l'arrêté royal met également en œuvre l'article 77, alinéa 1er, CIR 92 en incluant les investissements numériques éligibles à la déduction de base majorée. Enfin, les annexes devenues superflues en raison de la réforme de la déduction pour investissement sont abrogées et remplacées par les listes mentionnées ci-dessus.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal introduisant les listes d'investissements et la liste d'exclusion climatique et environnementale visées aux articles 69/1 et 75, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus 1992 et déterminant les investissements numériques pris en compte pour la déduction de base majorée visée à l'article 69, alinéa 3, du Code des impôts sur les revenus 1992

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Fedasil : prolongation du marché public ouverts aux opérateurs privés

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du marché public pour les opérateurs privés My Assist (Marcinelle), Umami (Hasselt), Svasta (Jalhay) et Liège Saint-Joseph (G4S Care) jusqu'au 17 mars 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Bart Tierens
Porte-parole
+32 494 48 85 71
bart.tierens@demoor.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Marché public relatif à l'achat de traitements thrombolytiques

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public en vue de l'achat de traitements thrombolytiques (médicaments utilisés pour dissoudre les caillots sanguins).

Depuis 2023, la Belgique, comme d'autres pays européens, est confrontée à des problèmes liés à la disponibilité critique des thrombolytiques. La Task Force AFMPS, en concertation avec le SPF Santé publique, a donc décidé d'acheter en urgence ces médicaments.

Plus concrètement, il est prévu d'acheter 7 800 flacons de synerkinase 100 000 UI afin de répondre à la pénurie nationale.

Le marché est passé à l'aide d'une procédure négociée sans publicité préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Plan de renforcement des capacités pour les infrastructures ferroviaires saturées de la gare de Gand-Saint-Pierre

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au plan de renforcement des capacités du gestionnaire ferroviaire Infrabel afin de remédier à la saturation de l'infrastructure ferroviaire à la gare de Gand-Saint-Pierre.

Il ressort d'une analyse des capacités que le manque de capacités est lié aux éléments suivants :

- les travaux actuels réalisés dans la gare de Gand-Saint-Pierre entraînent la mise hors service de deux ou plusieurs quais jusqu'en juin 2029
- l'augmentation du trafic ferroviaire et plus particulièrement la liaison S53 Lokeren - Gand-Saint-Pierre, prolongée jusqu'à Audenarde et Renaix aux heures de pointe

Le plan de renforcement des capacités comprend les mesures suivantes, destinées à relever ces défis :

- achever les travaux de la gare selon le calendrier préétabli, soit fin 2029, en vue de la mise en service complète de l'horaire de service opérationnel en 2030
- faire preuve d'anticipation lors de l'élaboration des plans de transport ultérieurs, en prêtant une attention particulière aux horaires de circulation et d'arrêt des trains de passagers, aux itinéraires des trains de marchandises, etc.
- Infrabel traitera au mieux les demandes de sillons et analysera toutes les demandes pour chaque service annuel concerné, tout en vérifiant s'ils sont stables, en diminution ou en augmentation par rapport à 2024 et, le cas échéant, révisera et/ou mettra à jour la déclaration de saturation

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant approbation du plan de renforcement des capacités d'Infrabel dans le cadre de la déclaration de saturation de l'infrastructure ferroviaire à la gare de Gand-Saint-Pierre

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la
Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be

Benjamin Bergiers
Directeur de la Communication - Porte-
parole
+32 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be